

Question

Le Journal « L'Objectif » du 26 octobre dernier relate, avec une précision qui surprend plus d'un lecteur, le comportement du Chef du SPE dans le dossier « InnoPark ».

Le cas énoncé par le journaliste décrit comment Fribourg a raté l'InnoPark et se demande pourquoi notre canton a renoncé à des centaines de milliers de francs de subventions fédérales !

La description détaillée du cas d'espèce montre à l'évidence que le journaliste est parfaitement au courant de ce qui se trame depuis un moment déjà dans ce service.

Pourra-t-on un jour obtenir la transparence sur ce qui se passe réellement au SPE à l'image de la droiture manifestée par le Conseiller d'Etat Georges Godel dans l'affaire du dépassement des coûts de la route de contournement de Bulle ?

Cela dit, nous nous permettons de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Pourquoi dans un canton comme le nôtre qui vise à l'excellence en termes de promotion économique en arrive-t-on à pareil gâchis (place de travail, investissement, etc.)?
2. Quelles sont les raisons précises et exhaustives qui ont mené au renoncement des propositions à InnoPark ?
3. Quelles sont les mesures idoines qui ont été ou qui seront prises pour compenser le renoncement à InnoPark ?
4. Quelle est la position du Conseil d'Etat à l'égard du Chef de service qui ne répond pas aux promesses faites ou aux courriers qui lui sont adressés dans ce cas d'espèce ?

Le 15 novembre 2007

Réponse du Conseil d'Etat

Remarques générales

Le projet initial InnoPark avait pour objectif la création d'un réseau de centres régionaux pour la valorisation d'inventions et d'innovations, centres qui, parmi leurs activités, auraient pu fournir des programmes d'emploi temporaire à des demandeurs d'emploi en mesure de développer des projets innovants. Porté par la Haute Ecole Spécialisée à Distance de Suisse (HESD-CH), à Brigue, ce projet a été présenté au chef du Service public de l'emploi (SPE) le

10 octobre 2003, lors d'une séance qui s'est tenue à Fribourg et qui a fait l'objet d'un procès-verbal rédigé par le responsable du programme InnoPark de la HESD-CH.

S'agissant du financement du projet, ce procès-verbal expose ce qui suit : "Le financement assuré par le SECO couvre les frais opérationnels à concurrence d'environ 80 francs par jour et par participant (environ 1/3 des frais). Le canton de Fribourg et le porteur d'InnoPark devraient prendre en charge la différence et les coûts initiaux. Un budget équilibré dès 2005 peut être envisagé dans la mesure où le projet InnoPark Fribourg (IPF) valorise des mandats externes tout en pouvant utiliser à titre avantageux les installations de la HES de Fribourg. La surface nécessaire à la phase 1 se limite à environ à 200 m²".

Il y a lieu d'emblée de préciser que la HESD-CH est une école à distance ne disposant pas de grands moyens financiers et que, partant, les 2/3 des coûts du projet IPF auraient dû être financés par le canton de Fribourg.

A l'initiative du chef du SPE, une seconde séance a eu lieu à Fribourg le 14 novembre 2003, au cours de laquelle le projet a été présenté au directeur de l'économie et de l'emploi, au directeur de la Promotion économique, à deux représentants de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (dont le directeur), au chef de la section chômage du SPE, au président de Genilem Fribourg et au directeur du Relais Technologique Fribourg. Cette séance a débouché sur la conclusion que la création d'un InnoPark à Fribourg ne pouvait pas être envisagée en raison, en particulier, de la maturité insuffisante du programme InnoPark et de l'absence, à court terme à tout le moins, des moyens financiers pour assurer la participation du canton aux 2/3 des coûts. Le responsable du projet InnoPark de la HESD-CH et la personne qui l'accompagnait ont été informés sur-le-champ de cette décision, ainsi que du refus d'une demande – formulée lors de la séance – d'aide financière pour participer, en 2004, au Salon des inventions de Genève. Ils ont en revanche été informés qu'une éventuelle collaboration dans le cadre du programme InnoPark pourrait être envisagée, après analyse des besoins par le SPE et les offices régionaux de placement (ORP) et, le cas échéant, communication de ceux-ci au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), en vue du financement de mesures actives.

Cette analyse a été faite à la fin de l'année 2003; elle a révélé que les ORP n'avaient pas de besoins supplémentaires de mesures actives en relation avec le programme InnoPark.

Compte tenu de sa conception, le programme InnoPark 2003 a été confronté à de nombreuses difficultés et a été abandonné, car il n'était pas viable sous la forme présentée. En 2006, il a été repris par une nouvelle association "InnoPark Schweiz" et a fait l'objet d'une nouvelle version, qui a été présentée au SPE le 2 juillet 2007. Depuis le 3 septembre 2007 l'offre de formation proposée par le centre InnoPark créé à Yverdon-les-Bains fait partie des mesures du marché du travail que les conseillers en personnel des ORP du canton peuvent offrir aux demandeurs d'emploi.

Réponses aux questions

1. La décision prise en 2003 de renoncer à la création d'un centre InnoPark à Fribourg n'a été la source d'aucun "gâchis". Afin d'obtenir des centaines de milliers de francs de subventions fédérales, le canton de Fribourg, puisqu'il lui incombaît de couvrir les 2/3 des coûts du programme InnoPark, aurait dû investir le double, dans un projet dont la maturité n'était pas démontrée et qui a, au demeurant, capoté. Cet échec a été confirmé par le président et le vice-président d'InnoPark Schweiz dans une lettre qu'ils ont adressée le 26 janvier 2008 au directeur de l'économie et de l'emploi. Par ailleurs, les programmes d'emploi temporaire qu'aurait pu fournir un tel centre visaient des demandeurs d'emploi hautement qualifiés et il est manifeste qu'il eût été impossible

d'en trouver un assez grand nombre pour obtenir le montant des subventions allégué par l'article de presse sur lequel se sont basés les auteurs de la question.

2. Outre le défaut de maturité du projet et l'absence de moyens financiers pour la prise en charge des coûts incomptant au canton, le renoncement aux propositions d'InnoPark était justifié par l'existence de structures cantonales (cf. réponse à la question 3 ci-dessous) et, surtout, selon l'analyse effectuée par les ORP, par un potentiel insuffisant de demandeurs d'emploi pouvant être mis au bénéfice du programme concerné.
3. Hormis la possibilité offerte dès 2007 aux demandeurs d'emploi d'obtenir une mesure du marché du travail auprès du centre InnoPark d'Yverdon-les-Bains, aucune mesure ne doit être prise pour compenser le renoncement à InnoPark. Les structures de lutte contre le chômage et de prise en charge des demandeurs d'emploi sont suffisantes dans le canton, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. En particulier, un centre InnoPark entrerait en concurrence avec des institutions (Université, Ecole d'ingénieurs et d'architectes, Fri-Up, etc.), auprès desquelles des demandeurs d'emploi hautement qualifiés sont régulièrement placés pour des programmes d'emploi temporaire. S'agissant de la création à Fribourg – récemment évoquée par la presse – d'une succursale du centre d'Yverdon-les-Bains, la décision relève du SECO, qui analysera le besoin effectif de programmes d'emploi temporaire supplémentaires dans le canton.
4. La décision de non-entrée en matière prise lors de la séance du 14 novembre 2003 par l'ensemble des représentants de l'Etat qui y participaient était judicieuse. Quant à la promesse d'examiner les besoins du canton en vue d'une éventuelle collaboration dans le cadre de la version initiale du projet InnoPark, elle a été tenue. Les ORP ont en effet effectué une analyse de ces besoins mais ceux-ci se sont révélés insuffisants pour être communiqués au SECO; c'est en effet à cette instance, et non à l'organisateur de la mesure, qu'ils auraient dû, le cas échéant, être transmis. Cette situation a été communiquée oralement, lors de plusieurs entretiens téléphoniques à la fin de l'année 2003 et au début de l'année 2004, au responsable du programme InnoPark de la HESD-CH.

Fribourg, le 11 février 2008